

OCTOBRE 2009 • N°40

# axiales

LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS

## ▶ LE POINT SUR

**L'aide sociale à l'enfance**  
[p. 4 à 6]



ZOOM

**Une base de données**  
sur l'insertion  
accessible en ligne  
[P.2]



PORTRAIT

**Adeline Gouttenoire**  
Présidente de  
l'Observatoire  
Départemental de la  
Protection de l'Enfance  
(ODPE)  
[P.8]

# ÉDITO

**A** l'occasion de l'année du vingtième anniversaire de la signature par l'ONU de la « Convention Internationale des Droits des Enfants », « AXIALES » met un coup de projecteur sur les actions départementales dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance, et plus particulièrement dans ses actions de protection de l'enfance en danger.

Cette mission importante du Conseil Général, parmi ses premières compétences, à laquelle il consacre plus de 150 millions d'euros par an, est mal connue du grand public, y compris des médias qui parlent encore des « enfants de la DDASS ». Tous ne sont pas, loin de là, des enfants isolés ou retirés de leur milieu familial et on verra, dans les pages qui suivent, que l'objectif des travailleurs sociaux est à l'inverse de renforcer les liens parents enfants.

Néanmoins, plus de 3000 enfants sont actuellement confiés au Président du Conseil Général, dans l'objectif de leur offrir un projet de vie en les accompagnant du point de vue éducatif et psychologique dans leur environnement scolaire et professionnel.

Pour la majorité un soutien à la parentalité est instauré, pour une minorité qui fait l'objet d'un délaissement parental, un projet d'adoption est élaboré. De plus, 6000 enfants ou jeunes font l'objet d'un accompagnement éducatif en milieu familial par des éducateurs spécialisés ou des techniciens d'intervention sociale et familiale ; leurs parents pouvant bénéficier d'aides financières pour les accompagner.

Telle est l'ampleur de ces actions dans notre département. En Gironde nous développons nos missions d'Aide Sociale à l'Enfance dans le meilleur partenariat avec les acteurs locaux, institutionnels ou associatifs.

La composition de « l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance » qui est présenté dans les pages suivantes est une illustration de cet esprit d'ouverture ; notamment par la personnalité de sa Présidente que nous remercions pour son engagement dans ce dispositif exigeant.

Nous sommes stupéfaits, au moment où nous écrivons ces lignes, d'apprendre le projet gouvernemental de supprimer la fonction de « Défenseur des Enfants », pourtant éminemment importante dans le dispositif national de protection de l'enfance et dont le bilan, notamment en Gironde, est très positif.



- SOCIAL
- SANTÉ
- INSERTION
- ENFANCE
- PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES

**Axiales est une publication du Conseil Général de la Gironde**  
• Directeur de la publication : **P. MADRELLE** • Directeur délégué à la publication : **J. L. GRELLIER** • Direction de la communication  
• Réalisation : abc communication • Rédaction : Manuel Rullier • Crédit photos : Photothèque Conseil Général, Aurélien Marquot, Phovoir.com • Tirage : 13 000 exemplaires • Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux • Tél. : 05 56 99 33 33 • Site internet : [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)  
**Ce magazine est imprimé sur papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 14001.**

## ZOOM

### ► Une base de données sur l'insertion accessible en ligne

**Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, parallèlement à la mise en oeuvre du RSA, le site du Conseil général [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr) accueille un outil collaboratif en ligne grâce auquel les acteurs professionnels de l'insertion (MDSI, CCAS, associations agréées, MSA, Pôle Emploi, les structures de l'IAE) peuvent travailler encore plus efficacement.**

La Bourse Départementale d'Insertion de la Gironde (BDI) référence toutes les actions d'insertion initiées dans le département et territorialisées à travers les Antennes Girondines d'Insertion (AGI).

Autrefois répertoriées sur papier, ces fiches descriptives maintenant numérisées sont tenues à jour et directement accessibles via un code d'accès accordé à tous les professionnels qui en font la demande. En ligne, ils ont accès à un espace collaboratif qui contient les fiches, mais aussi toutes sortes d'informations autour de la thématique de l'insertion, comme par exemple, les bulletins d'informations des AGI, des opportunités d'emploi, des liens utiles, une FAQ sur le RSA...

Au final, ce sont aussi les usagers (anciennement bénéficiaires du RMI et aujourd'hui du RSA) qui profitent de cette source d'informations. ■



#### A savoir

700 membres ont accès à la BDI. A terme, cet espace collaboratif intégrera de nouveaux modules comme un forum actif, une zone d'inscription à la newsletter, un fil d'informations, de documentation et d'échanges.

## PRÉVENTION

### ► Parler, ça aide

Le soutien apporté par la famille à une personne âgée en perte d'autonomie peut se révéler lourd, parfois épuisant physiquement et moralement ; les aidants familiaux accompagnent des proches âgés atteints de la maladie d'Alzheimer ou de démences apparentées, des parents en perte d'autonomie. Pour soutenir les aidants, la CRAM Aquitaine, en lien avec les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination), organise depuis 2006 des groupes de parole favorisant les échanges de pratiques.

Le but est de proposer un accompagnement relationnel et émotionnel en se centrant sur la parole de chaque aidant. Le groupe permet de mettre des mots sur une expérience et de prendre de la distance avec un vécu. Les réunions sont aussi l'occasion de rompre l'isolement dans lequel l'aidant familial peut se retrouver et lui apporter des informations pratiques pour améliorer l'accompagnement de la personne âgée aidée.

Chaque réunion se déroule sur le secteur du CLIC concerné, et regroupe une dizaine de participants. Ils se retrouvent au cours de 8 séances de 2 heures à raison d'une séance par mois.

Des travailleurs sociaux et un psychologue animent les échanges. Les résultats sont très positifs : à l'issue des séances, des liens forts naissent entre les participants et ils se retrouvent plus confiants et mieux préparés à accompagner le parent âgé. ■





## ► La MASP, une nouvelle mesure pour accompagner les personnes en difficulté

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) remplace l'ancien système des tutelles aux prestations sociales.

Cette nouvelle mesure d'accompagnement relevant de la compétence du Conseil Général, s'adresse à toutes les personnes majeures recevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources. Pour en bénéficier, la personne concernée «contractualise» avec le Président du Conseil Général afin d'obtenir une aide à la gestion des prestations sociales et des actions d'accompagnement et d'insertion sociale. Si la personne le souhaite, le Département, peut aussi percevoir et gérer tout ou partie des prestations sociales. Cette MASP a pour but de rétablir les conditions d'une gestion autonome

des prestations sociales par le bénéficiaire, tout en préservant la responsabilité des personnes.

### La MASP, pour qui ?

Pour bénéficier d'une MASP, le demandeur (majeur) doit être bénéficiaire de l'une des prestations sociales telles que le Revenu de Solidarité Active (RSA), des prestations familiales, l'Allocation Adulte Handicapé (l'AAH), la Prestation de Compensation du Handicap (la PCH), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (l'APA) sauf versement à un tiers, l'Aide Personnalisée au Logement (l'APL) ou l'Allocation Logement (l'AL) sauf, là encore, versement direct à un tiers. La personne concernée doit également éprouver des difficultés à gérer ses ressources. Il lui suffit de solliciter directement le Conseil Général (DATDS) par courrier ou de s'adresser à un travailleur social de son choix (MDSI, MSA, CCAS, Hôpital etc...). Ce dernier fait alors une évaluation sociale de la situation et constitue le dossier de demande de MASP. ■

### Un chiffre : 46

La mise en place effective de la MASP en Gironde date de juin 2009. Au 31 Août, le Service Pôle Accompagnement Social et Budgétaire de la DATDS avait enregistré 46 dossiers de demande. Un certain nombre de contrats sont déjà signés.

## L'Europe a tout à nous apprendre



Mieux connaître les modèles européens efficaces, s'en inspirer pour savoir comment l'éducation et la formation des adultes peuvent contribuer à la réduction de l'exclusion sociale... c'est possible !

Dans le cadre du programme d'échanges européens GRUNTDVIG, la France entretient des échanges avec la Grande-Bretagne, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque. L'objectif est d'échanger sur les pratiques professionnelles appliquées à l'accompagnement des personnes en difficulté et les aider à mieux maîtriser leur projet de vie.

Pour approfondir cette collaboration, deux cadres de Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social (DATDS) du Conseil Général de la Gironde ont participé à un séminaire organisé à Katowice en Pologne, du 22 au 24 avril 2009. Cette rencontre regroupait une trentaine de professionnels dans le champ social, éducatif, sanitaire, scolaire venant des cinq pays impliqués. Ils ont pu visiter des structures, rencontrer des professionnels et des bénévoles engagés dans les actions en lien avec le thème du séminaire. Cette première approche permet aujourd'hui d'intégrer dans les appuis à proposer aux travailleurs sociaux girondins des échanges professionnels à l'échelle européenne.

## ► Des vacances pour découvrir et se découvrir

Chaque année, le Conseil Général permet à des enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, d'accéder à des temps de loisirs en dehors du milieu familial et de leur environnement habituel.

Du 20 juillet au 14 août 2009, des enfants ont bénéficié de séjours éducatifs encadrés par des travailleurs sociaux des MDSI. Les jeunes ont profité des activités sportives, culturelles et éducatives dans le cadre idéal du domaine départemental Gérard Lagors à Hostens.

### Vivre ensemble, pour se socialiser

Des enfants de 8 à 16 ans, bénéficiaires d'un accompagnement social et/ou éducatif en MDSI, ont vécu en collectivité pendant 5 jours, au cours desquels ils ont goûté aux joies de l'équitation, du VTT, du tir à l'arc, du grimpeur, de l'escalade, de la voile, du canoë-kayak, du beach polo, de la course d'orientation, mais aussi des baignades et du ping-pong...

Ce type de séjour permet au personnel qui entoure les enfants de travailler sur des aspects éducatifs plus difficiles à appréhender dans le cadre des accompagnements individuels et donc complémentaires. Les problématiques de séparation, d'obésité, d'hygiène alimentaire et corporelle, d'inhibition, peuvent être abordées.

Les regards sur l'enfant, sur ses capacités, ses difficultés sont différents. Les jeunes et leurs parents voient également les éducateurs d'un autre œil... ■

### Quelques chiffres

- > 63 enfants ont bénéficié des 4 séjours encadrés par 14 travailleurs sociaux.
- > Les parents ont participé à hauteur de 20 € par enfant
- > Le budget global de ces séjours s'élève, pour le Conseil Général, à 17 000 € soit 271 € par enfant.



# L'aide sociale à l'enfance

**La Protection de l'Enfance et de la Famille est une responsabilité départementale impliquant à la fois les services de l'Etat, du Conseil Général, l'autorité judiciaire et des associations agréées. Le combat contre la maltraitance est l'un des aspects importants de cette mission de prévention et de protection. Mais qu'est-ce qu'un enfant en danger et de quels outils le Département dispose-t-il pour prévenir, puis répondre à ces situations ?**

**E**ntre insuffisances ou négligences éducatives, défauts de surveillance, difficultés affectives, pressions psychologiques, négligences lourdes qui peuvent conduire l'enfant à l'hôpital, violences physiques et sexuelles..., on voit bien que la notion de danger est multiforme, difficile à cerner, et plus large que celle « d'enfant maltraité. »

La politique publique de protection de l'enfance s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France et entrée en vigueur le 6 septembre 1990, et notamment son article 19 : « *Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriés pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou de ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié* », repris par l'article 375 du code civil qui stipule : « *Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public (...)* ».

## Le Conseil Général en première ligne

Sur la base de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, la mission dévolue au Conseil Général en faveur de l'enfance en danger est primordiale et c'est le Président du Conseil Général lui-même que la loi désigne comme chef de file du dispositif. En première ligne, il est responsable du recueil, du traitement et de l'évaluation des situations de mineurs en danger.

Les compétences du Département s'arrêtent là où commencent celles de l'autorité judiciaire : quand une situation d'enfant en danger est impossible à évaluer, quand son entourage fait un blocage et ne veut pas répondre aux services sociaux ou refuse toute aide, et enfin pour les situations d'extrême gravité ou à caractère pénal, alors le Conseil Général sollicite l'autorité judiciaire.

## Le BED veille

Le Département n'a pas attendu la loi 2007-293 pour mettre en place la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des situations d'enfants en danger. En fait, la Gironde avait déjà créé en 2003 le « Bureau de l'Enfance en Danger » (BED), à Bordeaux, dans les locaux même du Conseil Général. Le BED optimise le recueil des informations ainsi que le traitement des évaluations sociales et des signalements judiciaires.

Les informations préoccupantes peuvent provenir de particuliers

## Le saviez-vous ?

- Pour l'année 2008, 3416 informations préoccupantes (concernant 3099 enfants) ont été transmises au BED.
- Rappelons que ces 5 dernières années ont vu le nombre d'informations préoccupantes concernant des enfants en risque de danger ou en danger progresser de 70%, preuve que le Bureau de l'Enfance en Danger est bien visible et que la remontée des informations se fait plus facilement.



ou de la famille de l'enfant, des professionnels en contact avec les mineurs et les familles, mais aussi du Parquet des mineurs.

## Aider la famille, c'est aider l'enfant

Chaque fois qu'un enfant en danger est signalé au BED, ce dernier renvoie l'information vers la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) la plus proche du lieu d'habitation du mineur et de sa famille. Puis les travailleurs sociaux (assistantes sociales, etc.) enquêtent. Dans un délai maximum de deux mois (sauf pour les situations d'extrême gravité), le BED reçoit un bilan détaillé de la situation sur le terrain et les inspecteurs enfance peuvent ainsi décider des aides à apporter à la famille et à l'enfant en question. En matière de protection de l'enfance, la mesure qui consiste à séparer un enfant de sa famille est bien la décision la plus grave qui puisse être prise. Bien conscients de cela, le Conseil Général et l'Autorité Judiciaire sont d'accord en Gironde pour privilégier, autant que faire se peut, toutes les actions de prévention en amont d'un placement éventuel. ■

## Signaler n'est pas dénoncer...

Tout citoyen qui croit être témoin d'une situation susceptible de laisser craindre qu'un enfant est en danger ou peut avoir besoin d'aide, se doit de le signaler à la cellule départementale. Cette transmission a pour objectif avant tout de protéger les enfants et d'aider leur famille.

### A qui transmettre une information préoccupante ?

- La Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) la plus proche de chez vous.
- La Direction de l'Enfance et de la Famille (Immeuble Solidarité sur le site de Mériadeck) - 05 56 99 33 33
- Le Bureau de l'Enfance en Danger.
- Le numéro vert national : 119. « Allô Enfance en Danger »
- Les services de la Police, de la Gendarmerie ou le Procureur de la République, en cas d'extrême gravité ou quand le mineur est victime d'une infraction à la loi pénale.

## ► Une photographie de l'enfance en danger en Gironde

**Pour disposer d'une vision d'ensemble du phénomène de l'enfance en danger et pour animer sa mission de protection de l'enfance en général, le Conseil Général a également mis en place dans le cadre de la loi de 2007-293 un Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (l'ODPE), dont la première conférence aura lieu en fin d'année le 10 décembre 2009.**

Cet observatoire rassemble tous les partenaires et acteurs qui concourent à la Protection de l'Enfance dans un Département (Inspection d'Académie, DDASS, ARH,... des Magistrats de l'Enfance et du Parquet des Mineurs, les différents services du Conseil Général qui œuvrent dans le domaine de l'Enfance, ainsi que les Etablissements, services et milieu associatif concernés par ce public.)

L'ODPE permet aux décideurs locaux d'avoir une vision synthétique, de l'état de la Protection de l'Enfance et des politiques suivies dans ce domaine en Gironde.

### Observer pour connaître, connaître pour comprendre, comprendre pour agir :

Pour assumer ce rôle, l'ODPE examine et analyse les données départementales relatives à l'enfance en danger une fois qu'elles lui ont été transmises par le Président du Conseil Général; ce dernier transmet les mêmes données à l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) (ces données sont anonymisées).

L'ODPE est également chargé de mieux faire connaître le dispositif de Protection de l'Enfance, participe à son évolution en procédant au repérage des problématiques et assure la mise en réseau de l'ensemble des acteurs dans ce secteur. ■





## 3 questions à Franck Lalanne

**Franck Lalanne, Président de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance Anciens Pupilles et assimilés : «les anciens pupilles de la Gironde font vivre un esprit de solidarité».**

### **Depuis quand existe votre association et quelles sont ses missions ?**

L'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et du Département de la Gironde a été créée en 1951. J'en suis le président depuis 2004. Nous venons en aide aux anciens pupilles ou aux anciens de l'Aide Sociale à l'Enfance qui recherchent du travail, un logement, ou qui traversent une période difficile. Notre association apporte un soutien financier et surtout moral aux 680 membres. Nous participons aussi, à travers notre Fédération Nationale, à la réflexion sur des problèmes fondamentaux qui nous concernent directement : accouchement sous X, recherche

des origines des pupilles de l'Etat nés sous X, adoption, et maintenant "mères porteuses", etc..

Je suis moi-même un ancien pupille de l'Etat. J'ai 67 ans, mais jusqu'à l'âge de 21 ans, j'ai été pris en charge par les services de l'Etat (DDASS). Aujourd'hui, après les lois de décentralisation, c'est le Département (Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'ASE), placé sous la responsabilité du Président du Conseil Général qui prend en charge toute l'aide sociale à l'enfance quel que soit le statut juridique de l'enfant. Je suis l'exemple vivant qu'on peut se relever après un mauvais départ dans la vie, quand on trouve une aide, un point d'appui fiable.

### **Quels progrès a-t-on fait dans la prise en charge de ces enfants ?**

L'Aide Sociale à l'Enfance est un grand service, très structuré, du Conseil Général. Il bénéficie de moyens importants. S'il y a encore des abandons, la loi incite les services à faire adopter les enfants dans les trois mois après leur naissance à la suite d'un accouchement sous X si la mère n'est

pas revenue sur sa décision de confier son enfant en adoption.

Cependant l'Aide Sociale à l'Enfance accueille toujours, malheureusement, bon nombre d'enfants en très grandes difficultés, qui doivent être séparés de leurs familles pour des temps plus ou moins longs. Ils n'en sont pas pupilles de l'Etat pour autant.

### **Quels sont les prochains défis à relever pour votre association ?**

En partenariat avec Le Conseil Général, agir au mieux des intérêts des jeunes accueillis. Même s'il y a de moins en moins de pupilles de l'Etat, nous devons maintenir entre nos membres cet esprit de fraternité et d'entraide qui anime l'association depuis sa création. Nous passerons le flambeau aux jeunes, accueillis à la protection de l'enfance. ■

### **Le saviez-vous ?**

Les pupilles de l'Etat sont recueillis par le service de l'Ase, soit parce que leur filiation est inconnue, soit à la demande de leurs parents, ou si ces derniers sont décédés, soit par décision de justice.

#### **Contact**

L'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et du Département

**A.D.E.P.A.P.E.**

Tour 2000 - 1 terrasse Front du Médoc  
33076 Bordeaux Cedex  
05 56 99 34 58

## > Repères

### ► Les chiffres du RSA en Gironde

Les chiffres du RSA connaissent une évolution moins rapide que prévue.

A côté des anciens bénéficiaires du RMI et de l'API qui sont restés stables, 8 000 «travailleurs pauvres» ont ouvert leur droit au RSA Activité.

Le nombre de bénéficiaires du RSA Activité est estimé entre 35 000 et 40 000 personnes en Gironde ; ce sont ainsi presque 2 personnes sur 3 qui n'ont pas encore fait valoir leur nouveau droit, ce qu'elles doivent faire pour bénéficier d'un complément de revenu à leur activité salariée. Les réseaux sociaux sont mobilisés pour les y aider. ■



## > Agenda

### ► Inauguration du Foyer de Vie du Cypressat

Ouvert en juillet 2009, le Foyer de vie du Cypressat, construit sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et géré par l'Association Girondine des Activités Protégées (AGAP), a pour mission d'accueillir des personnes présentant un handicap mental par déficience intellectuelle ou psychose déficitaire, inaptes au travail et orientées vers ce type de structure par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'établissement, habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, qui comprend 4 unités de vie de 15 chambres chacune, accueille 60 personnes (56 places en internat, 1 place d'accueil d'urgence, 3 places d'accueil temporaire) et propose un accompagnement psycho-social, éducatif, individuel et collectif pour permettre le développement personnel des résidents tout en favorisant leur insertion sociale. Il a été inauguré le 28 septembre par le président du Conseil Général, Philippe Madrelle.

**Le Foyer de vie du Cypressat se situe au 12 rue Dumune, 33150 Cenon - Tel : 05 56 67 70 05**

l'institut régional du travail social (l'IRTS), des représentants du Conseil Général, un représentant du ministère et un intervenant du Coderpa animeront les débats. La restitution des connaissances acquises lors de ces ateliers sera l'occasion d'organiser une nouvelle journée de la bienveillance.

### ► Salon Préparer et bien vivre sa retraite

Les Caisses de retraite de base et complémentaire d'Aquitaine (CRAM Aquitaine, MSA Gironde, RSI Aquitaine, l'AGIRC et l'ARRCO représentés par le CICAS de la Gironde), organisent la deuxième édition du «Salon Préparer et bien vivre sa retraite».

**Cette manifestation se déroulera le vendredi 23 et samedi 24 octobre 2009 au Hangar 14 de Bordeaux.**

Ce rendez-vous sera l'occasion pour les visiteurs de rencontrer en un lieu unique des professionnels pour préparer et profiter pleinement de cette nouvelle période de leur vie et pour le Conseil Général de valoriser l'ensemble de son dispositif d'accompagnement des personnes âgées.



### ► 9 octobre : les Journées de la Bienveillance

La première édition des Journées de la Bienveillance se tiendra le **9 octobre 2009** à la Maison de la Promotion Sociale d'Artigues près Bordeaux. Ces assises s'adressent à tous les professionnels du secteur «personnes âgées et/ou handicapées» qui travaillent au sein d'établissements spécialisés ou à domicile.

Le comité de pilotage de ces assises réunit le Conseil Général, la DDASS, le CODERPA et des représentants des différentes institutions traitant avec les personnes âgées et/ou

handicapées... Le mot «Bienveillance» a son importance :

en évitant de parler de maltraitance, les organisateurs souhaitent valoriser le travail des professionnels du secteur en mettant en avant les initiatives positives. Un recensement des bonnes pratiques «bienveillantes» a d'ailleurs été lancé pour l'occasion. Tous les services qui ont mis en place des actions innovantes, atypiques, originales sur ce thème sont chaleureusement invités à venir partager leur expérience.

#### 5 ateliers pour aller plus loin

A la fin de la journée, cinq ateliers seront mis en place autour du thème de la bienveillance (la bienveillance comme acte citoyen, le rôle des usagers et de leur famille, etc.). Des psychosociologues, un représentant de

### ► 26 et 27 novembre : les Journées de l'Internat

Depuis trois ans, le Conseil Général travaille sur la fonction éducative de l'accueil en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), en foyer spécialisé (des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence départementale) ou dans les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Troisième volet d'un tryptique annoncé, les dernières Journées de l'Internat se tiendront les 26 et 27 novembre 2009 au Théâtre des 4 Saisons à Gradignan.

Les précédentes journées portaient un regard sur la prise en charge éducative en hébergement aux plans historique, sociologique, psychologique, philosophique,...

Ce nouveau rendez-vous sera l'occasion d'interroger l'actualité des internats et l'avenir de ce mode de prise en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

#### L'internat constitue-t-il encore une réponse adaptée aux besoins de protection des jeunes de 2009 ?

Pour répondre à cette question, les éducateurs pourront notamment s'appuyer sur les interventions d'une philosophe et d'un juge pour enfants. Cette année encore quelques 180 éducateurs sont attendus. ■



# Adeline Gouttenoire

Universitaire, directrice de l'Institut des mineurs de Bordeaux, présidente de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)



«Un mineur doit être entendu. C'est son droit fondamental»

Universitaire, directrice de l'Institut des mineurs de Bordeaux, Adeline Gouttenoire s'est spécialisée dans la question de l'exercice des droits de l'enfant. Depuis 2008, elle préside l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Pour elle, la protection de l'enfance doit être l'affaire de tous : travailleurs sociaux, médecins, éducateurs, professeurs...

Une mère institutrice, un père ingénieur-conseil, une enfance sereine dans le Rhône... écartons d'emblée un préjugé : Adeline Gouttenoire ne s'intéresse pas aux mineurs en danger parce qu'elle aurait été elle-même victime de maltraitance ! Après une maîtrise, un DEA de droit de la famille et une thèse sur l'enfant et les procédures judiciaires à Lyon, elle rejoint\* son mari (Professeur de droit) à Bordeaux, où elle enseigne le droit privé. Quand la convention internationale des droits de l'enfant est adoptée (20 novembre 1989), elle passe son DEA. «Le droit de l'enfance est particulier : on doit sans cesse y trouver l'équilibre entre la protection du mineur et son autonomie. C'est ce compromis qui m'intéresse.» Aujourd'hui, le droit a progressé et distingue nettement la petite enfance de l'adolescence, la justice est moins teintée de paternalisme, la parole des mineurs compte davantage. «Nous avons compris, à la suite de Dolto et d'autres, que le mineur est une personne avec des droits fondamentaux spécifiques. Maintenant, dans une séparation, même si ce n'est pas lui qui décide, on tient compte de l'avis du mineur.»

## La Gironde en avance dans la protection de l'enfance

En 2008, la Directrice de l'Institut du Droit des mineurs de Bordeaux\*\* est contactée par le

Conseil Général pour organiser des formations sur la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Ce texte prévoit la mise en place d'Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance. «La Gironde est l'un des premiers départements à avoir créé son ODPE afin d'évaluer l'état de la protection de l'enfance sur son territoire, de récolter des chiffres, d'éditer et de partager des données avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Une universitaire à la tête de l'ODPE, c'est un gage d'indépendance et de transversalité.»

## La protection de l'enfance est l'affaire de tous

La Présidente tient beaucoup à l'idée de rassemblement : «Si nous parvenons à organiser des formations mêlant professeurs des écoles, médecins, travailleurs sociaux, etc., nous marquerons des points. Quand on connaît les processus d'intervention des services sociaux en cas d'alerte, on a moins de scrupules à prévenir les autorités compétentes qu'un enfant est peut être en danger.» En 2008, le Bureau de l'Enfance en Danger de la Gironde a été destinataire d'une ou plusieurs informations préoccupantes concernant 3099 mineurs en danger ou en risque de l'être. 44% de ces enfants âgés de 0 à 18 ans ont été signalés à l'autorité judiciaire tandis que beaucoup

d'autres ont fait l'objet de mesures administratives. ■

### Contact

#### Institut des Mineurs

Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC cedex  
Secrétariat : Marc BODIN  
Tél. / fax : 05 56 84 54 90  
Courriel : cerfap@u-bordeaux4.fr

## Pour mieux la connaître

### C'est important dans sa vie :

> Mon petit garçon de trois ans

### Livres de chevet :

> «La couleur de la neige» de Jodi Picoult  
«Les piliers de la terre» de Ken Follet

### Un livre l'a marquée :

> La bibliographie de Marie-Antoinette, de Stefan Zweig.

### Un modèle, un guide ?

> Mes directeurs de thèse : Madame Rubellin De Vichi et Hugues Fulchiron.

### Devise :

> «Charité bien ordonnée commence par soi-même.»

### Un autre métier ?

> Médecin

\* Après avoir d'abord enseigné dans les universités stéphanoise et grenobloise.

\*\* Cet institut universitaire a été créé il y a trois ans, à partir d'une convention entre le barreau de Bordeaux et l'université Bordeaux IV pour développer la formation et la recherche en matière de droits des mineurs. Le 6 novembre 2009, l'institut organise avec le Barreau de Bordeaux, son colloque annuel sur le thème «20 ans d'application de la convention internationale des droits de l'enfant».